

BEANS

VALEUR

LEGALE

Duplicata

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE  
14, RUE DU PALAIS BP 50365  
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1  
TEL: 0 891 01 11 11  
FAX:05 46 50 55 70

## RECEPISSE DE DEPOT

CONSEILS ET JURISTES DE L'OUEST  
B.P. 80084  
17303 ROCHEFORT CEDEX

V/REF :

N/REF : 2000 B 195 / 2012-A-2048

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 21/05/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 17/01/2012

Statuts mis à jour en date du 17/01/2012

- Modification de l'article 7 des statuts

Concernant la société

EXCO A2A VALLIANCE  
Société à responsabilité limitée  
23 rue Pascal  
17440 Aytré

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-2048 le 21/05/2012

R.C.S. LA ROCHELLE 430 369 827 (2000 B 195)

Fait à LA ROCHELLE le 21/05/2012,

LE GREFFIER



LA ROCHELLE



EXCO A2A VALLIANCE  
Société à responsabilité limitée au capital de 906 320 Euros  
Siège social : 23 rue Pascal 17440 AYTRE  
RCS LA ROCHELLE 430 369 827

-----

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2012**

Le 17 janvier 2012, à 14 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques PIERRIN, cogérant de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 692 179 sur les 906 320 ayant le droit de vote.

Le président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également le texte du projet de résolution qui va être soumis à l'assemblée.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Modification de l'article 7 des statuts.

Après échange de vues, la résolution suivante est mise aux voix :

**UNIQUE RESOLUTION :**

L'assemblée générale, connaissance prise :

- de l'apport de 214 141 parts appartenant à Monsieur Jacques PIERRIN dans la SARL EXCO A2A VALLIANCE au profit de la SCI L'EXPONENTIELLE transformée depuis le 28 Octobre 2011 en SARL FOREVER, suivant acte sous seing privé à LA ROCHELLE du 28 Octobre 2011

✓

Décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts :

**Article 7 - CAPITAL SOCIAL - PARTS SOCIALES**

Le capital est fixé à la somme de NEUF CENT SIX MILLE TROIS CENT VINGT EUROS (906 320 €).

Il est divisé en NEUF CENT SIX MILLE TROIS CENT VINGT (906.320) parts sociales de UN EURO (1 €) chacune, numérotées de 1 à 906.320, intégralement souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports et suite à différentes cessions, à savoir :

- à la SARL FOREVER, représentée par Monsieur Jacques PIERRIN à concurrence de DEUX CENT QUATORZE MILLE CENT QUARANTE ET UNE parts,  
ci..... 214.141 parts
- à Monsieur Dominique RUGEL, à concurrence de DEUX CENT QUATORZE MILLE CENT QUARANTE ET UNE parts,  
ci..... 214.141 parts
- à Monsieur Franck HUYGHE, à concurrence de DEUX CENT QUATORZE MILLE CENT QUARANTE DEUX parts,  
ci..... 214.142 parts
- à Monsieur Eric GUILLEN, à concurrence de CENT SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENT VINGT DEUX parts,  
ci..... 170.822 parts
- à Monsieur José GONCALVES, à concurrence de DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF parts,  
ci..... 19.969 parts
- à Monsieur Christophe POT, à concurrence de DIX-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF parts,  
ci..... 19.969 parts
- à la SARL EG FINANCES, à concurrence de QUARANTE TROIS MILLE TROIS CENT VINGT parts  
ci..... 43.320 parts
- à Madame Carole LEJAS, à concurrence de NEUF MILLE HUIT CENT SEIZE parts,  
ci ..... 9.816 parts

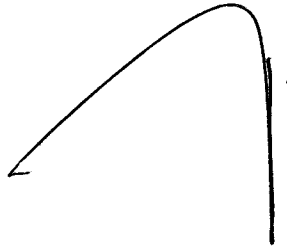
✓

Total égal au nombre de parts composant le  
capital social : NEUF CENT SIX MILLE TROIS CENT  
VINGT parts sociales  
ci..... 906.320 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal  
qui a été signé par le président, après lecture.

A handwritten mark consisting of a curved line starting from the left, arching upwards and to the right, and then ending in a vertical line that drops down. There is a small dot at the end of the vertical line.